

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE
CARBON-BLANC DE
PAT**



COMPTE-RENDU

**SEANCE DU 25 AVRIL 2013
à 18 heures**

à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, **le 25 avril deux mille treize à 18 heures**, sous la présidence de Monsieur Franck MAURRAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- *Franck MAURRAS, Maire*
- *Jeannine THORE, Adjointe au Maire,*
- *Nicolas MADRELLE, Adjoint au Maire,*
- *Anne-Marie ROMERO, Adjointe au Maire,*
- *Jean-Paul BOP, Adjoint au Maire,*
- *Jean-Luc FLIPO, Adjoint au Maire,*
- *Michel THOMAS, Adjoint au Maire,*
- *Guy BARDIN, Adjoint au Maire,,*
- *Lyse BENIZEAU, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Nadia FRERE, Conseillère Municipale,*
- *Jacques ANTHOUNET, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Olivier SOMPS, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Mireille DELPRAT, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Thierry VEYRET, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Ange-Hélène YEBGA HOT, Conseillère Municipale,*
- *Aïcha COLAS, Conseillère Municipale,*
- *Serge MERLE, Conseiller Municipal,*
- *Alice del MOLINO, Conseillère Municipale,*
- *Bertrand FOURRE, Conseiller Municipal,*
- *Marjorie CANALES, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Bernard BORDARAUD, Conseiller Municipal,*
- *Marie-Claude GOUGAUD, Conseillère Municipale,*
- *Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal,*
- *Catherine DELORME, Conseillère Municipale.*

ETAIENT ABSENTS :

- *Anne-Marie DUPEY, Conseillère Municipale Déléguée, qui a donné pouvoir à Monsieur ANTHOUNET*
- *Sylvie DARMANTE, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame ROMERO*
- *Fouzia CARPENTIER, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Monsieur MADRELLE*
- *Didier LAMY, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Monsieur MAURRAS*
- *Valérie SERF, Conseillère Municipale.*

Monsieur MAURRAS ouvre la séance et propose Madame DELPRAT comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

1. RETRAIT DE DELEGATION

Par arrêté en date 18 avril 2013, reçu en Préfecture le 19 avril 2013 et notifié le 22 avril 2013, Monsieur le Maire indique qu'il a retiré la délégation attribuée à Monsieur Jean-Luc FLIPO, Adjoint au Maire chargé de le suppléer dans les domaines suivants :

- * Politique jeunesse
- * Médiation/Prévention
- * Politique intercommunale de prévention
- * CLSH (jeunesse)
- * Contrat enfance jeunesse (volet jeunesse)
- * Dynamique intergénérationnelle (exemple : Maison pour Tous)

Conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 mars dernier a décidé de mettre en œuvre, dès la rentrée 2013, les nouveaux rythmes scolaires. Compte tenu des divergences de point de vue constatées concernant la méthode et le calendrier, il lui est apparu nécessaire de reconsidérer notre organisation, dans un souci de cohérence.

Madame GOUGAUD regrette le manque d'information dont disposaient les élus sur ce point. Selon elle, la presse semble mieux informée.

Monsieur le Maire indique que les journalistes sont libres d'écrire ce qu'ils veulent et que cela n'engage que leur responsabilité.

Monsieur FLIPO remarque que les choses ont évolué depuis son retrait de délégation d'Adjoint à la politique jeunesse. Il rappelle qu'il est élu à CARBON-BLANC depuis bientôt 30 ans et que sa progression au titre d'Adjoint s'est construite très progressivement. A chaque fois qu'un accord a été conclu entre le Parti Socialiste et le Parti Communiste pour construire une liste c'est en sachant qu'il existait des divergences. Toujours, ces nuances ont été exprimées et ces choix motivés. Régulièrement, au sein de la majorité municipale, il est rappelé que le Groupe PC et apparentés a une opinion spécifique. Lors du Conseil Municipal du 28 mars, le Groupe PC s'est abstenu sur la date de mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Il a été suggéré que ce projet soit reporté à la rentrée 2014, choix qui a été partagé par plus de 80 % de collectivités en France et 76 % en Gironde. Pour autant, Monsieur FLIPO rappelle qu'il a pris acte du choix de la municipalité. Le Groupe PC sera toujours disponible pour apporter sa contribution dans la mise en place de ce dispositif. Il a également souhaité que son démarrage se fasse au mieux et que son Groupe puisse participer au travail qui reste à faire, notamment participer aux réunions déjà programmées. Il pense que ce qu'il fallait bien appeler une sanction à son égard parce que son Groupe s'était abstenu sur une date aurait été une injustice. Le bon sens a prévalu. Il salue la position nouvelle de Monsieur le Maire, revenu sur son arrêté de retrait de délégation et sur la restitution d'une délégation significative et cohérente avec les engagements pris et tenus depuis 2007. Concernant le fond, Monsieur FLIPO rappelle que son Groupe œuvre afin que tous les processus de la vie locale soient au cœur du débat démocratique en apportant, dans tous les cas, les nuances de leur sensibilité. Il considère que l'apport de son Groupe s'inscrit dans le débat normal entre partenaires de la majorité municipale. Finalement, la vie locale est impactée par la situation politique nationale, européenne, mondiale. C'était vrai sous le Président SARKOZY au moment des élections de 2007. C'est toujours vrai aujourd'hui. Les choix faits au plan national par le Gouvernement de Monsieur HOLLANDE induisent l'austérité dans les Collectivités Territoriales. Les projets à mettre en œuvre n'ont-ils pas besoin de débats démocratiques intégrant les différences pour construire la réflexion commune ? Les Communistes ont des propositions et font des choix. Minoritaires sur une liste d'union, on ne peut exiger d'eux qu'ils deviennent prisonniers d'une pensée unique et interdits d'expression publique concernant les décisions gouvernementales en particulier dans leurs déclinaisons communales. Pour Monsieur FLIPO, ce serait contraire à la démocratie.

Monsieur GRASSET avait cru comprendre qu'il était retiré à Monsieur FLIPO sa délégation et sa fonction d'Adjoint ce qui lui paraissait être une grave injustice. Il ne partage pas les idées de Monsieur FLIPO mais il lui reconnaît ses qualités.

Monsieur le Maire indique qu'il ne faut pas écouter les bruits de couloir. Les décisions sont prises au sein du Conseil Municipal et nulle part ailleurs.

Après ces différentes interventions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer en faveur du maintien de Monsieur Jean-Luc FLIPO dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur du maintien dans ses fonctions d'Adjoint de Monsieur Jean-Luc FLIPO.

2. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a décidé, le 16 mars 2008, de fixer à 8 le nombre des Adjoints de la Commune.

Depuis le 22 avril 2009, date à laquelle Madame Sylvie DARMANTE a démissionné de sa fonction d'adjoint, un poste d'adjoint est resté vacant.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de pourvoir ce poste et de procéder à la désignation d'un 8^e Adjoint.

Il rappelle qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, il est procédé selon les règles prévues à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit une élection au scrutin secret et à la majorité absolue.

Afin de pourvoir ce poste, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Olivier SOMPS.

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, le résultat suivant est constaté :

- * 28 votants
- * 26 voix pour Monsieur Olivier SOMPS
- * 2 bulletins blancs.

Monsieur Olivier SOMPS est déclaré élu dans les fonctions d'Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire félicite Monsieur SOMPS. Il rappelle ses débuts avec lui quand Monsieur Philippe MADRELLE était Maire de CARBON-BLANC. Il salue son implication, sa fidélité, son abnégation.

Monsieur GRASSET explique son vote « blanc ». Il ne s'agit en rien d'un vote de défiance à l'encontre de Monsieur SOMPS auquel il fait entièrement confiance. Il remarque que la convocation adressée au Conseil Municipal n'était pas très explicite. Il comprend qu'une partie des attributions de Monsieur FLIPO a été confiée à Monsieur SOMPS. Les élus devraient être mieux informés des points abordés en séance de manière à pouvoir débattre en toute connaissance de cause.

Madame COLAS rappelle que c'est elle qui avait pris la parole pour exprimer la position du Groupe du Parti Communiste sur les rythmes scolaires. Notant qu'Olivier SOMPS sera impliqué dans ce dossier, elle confirme que son Groupe sera disponible pour participer aux réunions portant sur la mise en place de ce nouveau dispositif.

Monsieur SOMPS remercie sincèrement ses collègues pour la confiance qui lui est témoignée aujourd'hui. Il déclare qu'il continuera à s'investir pour le bien de la population carbonblanaise. Il souhaite que la Commission Jeunesse dont il aura la charge s'implique totalement dans la mise en place du nouveau dispositif des rythmes scolaires afin de le finaliser pour la rentrée 2013/2014. Il

souhaite continuer à travailler de manière collective autour de Monsieur le Maire afin de servir au mieux les concitoyens carbonblanais.

3. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Compte tenu de la désignation d'un nouvel Adjoint et des nouvelles délégations envisagées, Monsieur le Maire propose de modifier les Commissions de la manière suivante :

- ✗ La Commission Jeunesse-Médiation-Prévention devient Commission Médiation-Prévention
 - Le projet gérontologique-dépendance sera traité dans le cadre de la Commission Coordination des politiques et solidarités en liaison avec l'Adjoint en charge de la Médiation et de la Prévention.
- ✗ La Commission Enfance-Education devient Jeunesse- Enfance-Education :
 - Monsieur Olivier SOMPS devient membre de cette Commission à la place de Madame Fouzia CARPENTIER
- ✗ La Communication-Economie-Manifestations :
 - Madame Fouzia CARPENTIER devient membre de cette Commission à la place de Monsieur Olivier SOMPS

La composition des autres Commissions reste inchangée.

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal se prononce en faveur des modifications proposées.

Monsieur FLIPO, fort d'une rencontre avec Monsieur le Maire, indique que le libellé de sa nouvelle délégation sera établi d'un commun accord. Il va continuer à travailler en respectant les décisions prises lors des réunions du Conseil Municipal. Au nom de son groupe, il insiste sur le fait qu'il reste convaincu que les différents points de vue émis au sein de la majorité municipale sont une force.

Monsieur le Maire souligne la capacité de la majorité au sein du Conseil Municipal à se mettre en mouvement, à se mobiliser pour la réussite de la politique municipale. Les choix effectués aujourd'hui lui paraissent aller dans ce sens.

4. CHARTE INFORMATIQUE

Madame THORE expose que l'outil informatique mis à disposition des Services et des Elus apporte des améliorations des performances de gestion, l'accès à des sources d'information. Elle favorise également la mise en réseaux et la communication.

Toutefois, une utilisation inappropriée de cet outil peut avoir des conséquences graves en matière d'atteinte à la confidentialité, à l'intégrité et à la sécurité des données. Celle-ci peut aussi mettre en jeu la responsabilité de la Commune.

Compte tenu de cette situation, une réflexion a été engagée au sein du groupe informatique mis en place dans notre Collectivité afin d'établir un cadre d'utilisation susceptible de s'appliquer à l'ensemble des usagers élus et fonctionnaires.

Ce cadre d'utilisation prend la forme d'une charte qui rappelle les objectifs visés, précise les systèmes informatiques concernés, les moyens mis à disposition, les règles de sécurité et de confidentialité mises en œuvre ainsi que les dispositifs d'accompagnement et de conseil.

Le Comité Technique Paritaire, réuni le 15 avril dernier, a donné un avis favorable sur cette charte informatique.

Aussi, Madame THORE propose au Conseil Municipal d'approuver la charte informatique de la Mairie de CARBON-BLANC telle que proposée en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres de leur attention et lève la séance à 19 heures.